



16ème législature

Question N° : 10802	De Mme Yaël Menache (Rassemblement National - Somme)	Question écrite
Ministère interrogé > Transition énergétique		Ministère attributaire > Industrie et énergie
Rubrique > énergie et carburants	Tête d'analyse > Aide au raccordement électrique pour parc de véhicules professionnels	Analyse > Aide au raccordement électrique pour parc de véhicules professionnels.
Question publiée au JO le : 08/08/2023 Date de changement d'attribution : 23/04/2024 Date de renouvellement : 12/12/2023 Date de renouvellement : 02/04/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Yaël Menache interroge Mme la ministre de la transition énergétique sur le raccordement électrique destiné à l'installation des bornes nécessaires à la recharge des batteries des véhicules des TPE et PMI-PME. Aujourd'hui, des aides accompagnent les TPE, PMI-PME pour procéder au renouvellement de leurs flottes de véhicules, mais aussi pour l'installation de bornes de recharge électrique. Cependant, lorsqu'il y a lieu, le coût des travaux de raccordement à un réseau électrique de puissance suffisante pour installer des bornes de recharge et surtout pour fournir l'électricité nécessaire dans un temps rapide est considérable. De nombreuses TPE et PMI-PME, malgré leur volonté d'adapter leur flotte de véhicules, se voient contraintes d'y renoncer faute de pouvoir alourdir encore les coûts importants nécessaires aux exigences des politiques publiques en matière de transition énergétique. C'est d'autant plus dommageable lorsqu'il s'agit d'activités exerçant des missions de service public, comme les ambulanciers par exemple. Elle souhaite savoir si le Gouvernement envisage de soutenir concrètement les TPE, PMI-PME lorsqu'elles sont obligées de prendre en charge les raccordements au réseau électrique indispensables quant à la fourniture d'énergie destinée à la recharge de leur flotte de véhicules.